



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Un petit plus pour une grande déception

Le ministre de la Fonction Publique est venu annoncer, tambour battant, qu'enfin le gouvernement allait prendre en compte la situation de vie chère du département dans la rémunération de ses agents.

Si on ne peut nier qu'une porte s'est entrouverte après des dizaines d'années de mobilisations sur ce problème, la solution retenue est bien amère.

Une indemnité de résidence de 3 % du salaire est prévue pour tous les agents des 3 fonctions publiques (d'état, hospitalière et territoriale) qui exercent dans une soixantaine de communes de Haute-Savoie et du Pays de Gex (une cinquantaine en Haute-Savoie, une dizaine dans le pays de Gex). Cela crée d'énormes disparités sur le territoire sans que l'on puisse en comprendre la logique. Ainsi, les fonctionnaires qui travaillent à Thonon et Évian seraient concerné-es, sans que ceux de Publier, Anthy, Allinges et de tout le Chablais ne pourraient y prétendre... Les fonctionnaires de Chamonix l'auront, mais pas ceux de St Gervais... Des tensions apparaissent déjà entre agents depuis ces annonces à cause de l'iniquité que cela induit. Les conditions de vie y sont pourtant identiques, car c'est bien tout notre département qui est en situation de vie chère et qui doit obtenir cette indemnité de résidence.

La pilule est d'autant plus amère pour certains personnels, comme ceux des écoles publiques puisqu'elles et ils constituent les corps de la Fonction Publique d'État les plus décentralisés et exercent sur presque la totalité des communes du département. Une majorité d'entre-elles et eux en serait exclu-es. Leurs professions sont pourtant celles qui se sont le plus mobilisées sur cette question de vie chère départementale, les démissions pour aller travailler en Suisse se comptant par dizaines et les difficultés insolubles de recrutement étant signalées chaque année.

Pour celles et ceux qui toucheraient l'aumône gouvernementale, elle ne déclenche pas l'euphorie. On parle d'une augmentation d'une soixantaine d'euros pour les jeunes enseignantes et enseignants, et d'une trentaine pour les AESH qui accompagnent les élèves en situation de handicap. Même cumulée aux augmentations prévues pour tous les fonctionnaires, elle ne compense même pas la perte de pouvoir d'achat des deux années précédentes, et ne permettra toujours pas de faciliter la recherche d'un logement par exemple. L'insuffisance de cette indemnité avait d'ailleurs amené la FSU 74 à réclamer plutôt une indemnité de sujétion géographique s'inspirant de celle qui est versée dans les DROM.

Pour tout contact :

Céline Trosczynski
Secrétaire départementale FSU 74
06 25 91 28 25

Philip Domergue
Co-secrétaire départemental FSU-SNUipp 74
06 48 34 67 99
04 50 81 17 84
04 50 45 22 43

